

CONDUITE A TENIR FACE A UN OU DES CAS SUSPECTS OU CONFIRMÉS D'INFECTION AU CORONA VIRUS

PRINCIPES

PROTÉGER / RASSURER / CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ AUTANT QUE POSSIBLE

CAS SUSPECT

- Prise en charge médicale.
- La personne se déclare au n+1 ou RH qui prévient le top management.
- Plusieurs situations possibles:
 - Hospitalisation
 - Arrêt de travail à domicile
 - Télétravail avec respect des consignes
 - Travail possible si l'avis médical le stipule avec consignes renforcées
 - Identification des personnes contact direct
 - Nettoyage des postes de travail
 - Gestion des cas contacts directs

CAS CONFIRMÉ

- Poursuite du suivi médical.
- Prévenir n+1 ou RH que le cas est confirmé qui prévient le top management.
- Nettoyage des bureaux.
- Gestions des cas contacts directs.

PLUSIEURS CAS

- Restriction de présence aux activités essentielles
- Respect et contrôle des mesures barrière et d'hygiène
- Aération locaux, Maintien de la ventilation en limitant le recyclage.
- Nettoyage régulier des postes de travail.
- Gestion de situations exceptionnelles dégradées.
- Arrêt des réunions ne permettant pas la distanciation.

QUE FAIRE FACE À UN CAS SUSPECT OU CONFIRMÉ

Cas suspect de présenter une infection à corona virus : symptômes évocateurs (fébrile ou fièvre > 38°C, toux, difficultés respiratoires) + contact possible ou zone à risque

Le collaborateur n'est pas au travail.

Le collaborateur est sur son lieu de travail.

Prise en charge par le service médical et/ou les secouristes qui lui fournissent un masque chirurgical. Il identifie, le cas échéant avec le médecin, le nom des personnes en contact étroit direct* durant les 24H précédentes.

Appel des urgences

Orientation par le service d'urgence

Le collaborateur informe son n+1 et/ou son RH qui informent le top management.

Il précise avec son n+1 les cas de contacts étroits directs durant les 24H précédentes : c'est-à-dire les personnes ayant partagé un **périmètre de travail** de moins d'un mètre durant plusieurs minutes (15 mn) dans un bureau, une réunion, une voiture, un train, la cantine, le vestiaire en usine.

Hospitalisation
Arrêt de travail

Maintien ou retour à domicile
Arrêt de travail

Maintien ou retour à domicile
Télétravail possible

Retour ou maintien au travail
si l'avis médical le stipule et en cas d'impossibilité de télétravail

Procéder au **nettoyage des locaux de travail***.
Informer son n+1 ou RH qui informe le top management

Consignes en cas de télétravail :

- Distanciation > 1mètre.
- Lavage mains régulier, tousser éternuer dans le coude, mouchoirs jetables.
- Éviter rassemblements : restaurant, cinéma, concert, théâtre, transports.
- Information régulière du n+1 ou RH.
- Retour au travail sur site au plus tard à l'issue de 14 jours si l'état de santé le permet.

Consignes en cas de travail sur site : si l'avis médical le stipule et en cas d'impossibilité de télétravail

- Distanciation > 1mètre.
- Lavage mains régulier, tousser, éternuer dans le coude, mouchoirs jetables.
- Éviter réunions, cantine, vestiaires.
- Usage du webex.
- Porter un masque chirurgical au travail en présence d'autres personnes.
- Éviter rassemblements : restaurant, cinéma, concert, théâtre, transports.

*Nettoyage des locaux de travail

Les coronavirus pouvant probablement survivre plusieurs heures sur des surfaces sèches, il est recommandé de respecter un délai de latence avant de faire effectuer le nettoyage des sols et surfaces. Les personnes en charge de cette tâche doivent être équipées d'une blouse à usage unique et de gants de ménage. Quant au port du masque de protection respiratoire, il n'est pas nécessaire.

Les sols et surfaces seront nettoyés au détergent avec un bandeau de lavage à usage unique, rincé à l'eau avec un nouveau bandeau de lavage. Une fois secs, ils seront désinfectés à l'eau de javel diluée avec un dernier bandeau de lavage. Les déchets issus de cette opération suivront la filière d'élimination classique.

Consignes pour les personnes en contact étroit direct avec un cas suspect ou confirmé :

- Privilégier le télétravail assorti des conseils habituels : surveillance de la température 2x /j, distanciation, éviter rassemblements (restaurant cinéma concerts théâtre transports), se laver les mains régulièrement, tousser éternuer dans le coude, mouchoirs jetables.
- En cas d'impossibilité de télétravail ou pour ceux dont les activités sont essentielles sur site : ils peuvent travailler à condition de respecter strictement les mesures ci-dessus, éviter les réunions, usage du webex, limiter rassemblements aussi dans les vestiaires.
- Pour ceux qui ont une fragilité médicale (diabète, obésité à IMC > 40, maladie cardiaque ou respiratoire, grossesse, immunodépression - traitement cortisone chimiothérapie ou traitement immunosuppresseur - dialyse, cirrhose du foie) prendre un avis médical sur site ou auprès de son médecin traitant.

QUE FAIRE EN CAS DE CIRCULATION ACTIVE DU VIRUS SI LES ACTIVITES PEUVENT ÊTRE MAINTENUES

- Respect strict des mesures barrière : distanciation +++
- Respect des mesures d'hygiène et consignes affichées et contrôlées.
- Maintien de la ventilation jour et nuit, week-end compris en évitant le recyclage d'air.
- Aération des locaux.
- Nettoyage régulier et renforcé des postes de travail.
- Restriction de présence du personnel non fragile aux activités essentielles à la continuité des activités.
- Si de façon exceptionnelle et limitée dans le temps les règles barrière ne pouvaient être garanties lors de tâches essentielles, par exemple à la prévention d'un risque d'accident, équipement de ces personnes en masque pour travailler.
- Arrêt des réunions ne permettant pas de respecter la distanciation.